

GOUVERNANCE

- **COMITÉ D'ORIENTATION**

Mandat du comité d'orientation

- Le comité d'orientation identifie les besoins et priorités en termes de perfectionnement professionnel, pour les autorités scolaires francophones

Composition (membres) du comité d'orientation

- La direction exécutive du CPFPP
- Représentant du conseil scolaire FrancoSud
- Représentant du conseil scolaire du Nord-Ouest
- Représentant du conseil scolaire Centre-Est
- Représentant du conseil scolaire Centre-Nord

Rôles et responsabilités des membres du comité d'orientation

- Agir en tant que liaison dans chaque région afin d'identifier et établir les priorités en perfectionnement professionnel
- Établir et réviser le plan d'action
- Établir le calendrier de formations
- Collaborer avec le Consortium pour qu'il offre des formations et des accompagnements dans chacune des régions
- Identifier des animateurs existants et appuyer l'expansion de la capacité en leadership dans le domaine du perfectionnement professionnel
- Assister à 8 à 10 réunions par année (selon le besoin)